



« Durant deux mois, j'ai souhaité vous consulter sur l'une de vos principales préoccupations : comment se soigner dans notre ville ? Le docteur Thierry Larelle a récemment alerté les pouvoirs publics et la presse sur la situation dramatique des urgences au sein de l'hôpital Samuel Pozzi. Il nous accorde aujourd'hui un long entretien qui fait écho à votre profonde insatisfaction. Il nous propose une analyse chiffrée et argumentée de la situation. Dans ce domaine encore, la municipalité laisse faire. Elle s'abrite derrière l'agglomération. Nous saurons assumer nos responsabilités. Par ailleurs, lors de mes rencontres régulières avec vous, vous m'avez alerté sur des sujets de préoccupation relatifs à la politique immobilière de la ville ou à la gestion de son parc social. Par cette lettre d'information, je souhaitais largement partager avec vous les diverses sollicitations reçues et mes analyses et interpellations des pouvoirs publics sur ces questions qui vous préoccupent. Nous améliorerons la vie quotidienne à Bergerac ensemble. »

**Fabien Ruet**

Votre conseiller municipal

# N°5 NOVEMBRE DÉCEMBRE 2024

ENTRETIEN AVEC LE DOCTEUR  
THIERRY LARELLE



**Nos concitoyens approchés ces dernières semaines en porte-à-porte nous signalent qu'il est plutôt difficile de se soigner à Bergerac. Comme praticien quel est votre appréciation en la matière ?**

En 15 ans, le nombre de médecins généralistes a diminué de moitié, passant d'une trentaine à moins de 15 actuellement. Les effectifs des médecins spécialistes libéraux ont également fondu. Nous n'avons plus que deux cardiologues libéraux (proches de la retraite), une seule dermatologue, deux médecins ORL, un gynécologue en libéral, un gastro-entérologue, trois psychiatres et nous n'avons plus aucun pneumologue. Ne nous étonnons donc pas des délais indécents pour obtenir un rendez-vous, délais qui découragent beaucoup de patients.

Nous ne sommes pas surpris non plus des statistiques inquiétantes des indicateurs de santé produites par l'Observatoire Régional de la Santé-Nouvelle Aquitaine communiquées à l'Agence Régionale de Santé concernant la Dordogne en général et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en particulier.

Quelques exemples :

- Le pourcentage d'hommes en Affection Longue Durée pour des pathologies cardiovasculaires est passé de 6,8% en 2012 à 8,7% en 2021, celui des femmes de 2,9% à 3,8%.
- Pour les personnes atteintes de diabète, les taux passent de 0,35 à 0,5% pour les hommes et de 0,25 à 0,36% entre 2012 et 2021.

**Quand on connaît le handicap provoqué par ces maladies et le coût de leur prise en charge, on ne peut que regretter les retards de diagnostic et l'abandon des soins pour certains, faute de médecin traitant.**

**EN  
BREF 1**

« 85 % des personnes rencontrées considèrent qu'il est peu facile de se soigner à Bergerac. »

**EN  
BREF 2**

« 60% d'entre elles ne sont pas confiantes quant à l'avenir de l'hôpital Samuel Pozzi »

## Tout a-t-il été entrepris pour attirer des praticiens à Bergerac ?

Les municipalités, les intermunicipalités et le conseil départemental ont mis en œuvre des dispositifs pour attirer des médecins : création de postes de médecins salariés à Bergerac par le maire Daniel Garrigue, qui a été alors un précurseur, puis par le conseil départemental en zone « désertique » via la construction de Pôles de Santé, la réception des nouveaux internes de l'hôpital de Bergerac par la CAB avec présentation des atouts de la région. Le conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a mis en place un portail unique pour les formalités d'installation des confrères. Et ne parlons pas des avantages pécuniaires pour les installations en zone déficitaire... N'écoutez pas le chant des sirènes de celles et ceux qui nous disent que le Numérus Clausus a été augmenté et que tout sera rose en 2030. En effet, passé le très sélectif concours de 1<sup>ère</sup> année, la formation des étudiants de la 2<sup>e</sup> année à la fin de la 6<sup>e</sup> année se fait au « lit du malade » dans les CHU (Centre Hospitalier Universitaire) le matin et en amphithéâtre l'après-midi. Or, à force de fermer des lits, il n'y a pas assez de « lieux » de formation, ainsi le nombre de places au concours correspond aux possibilités de formation et pas du tout aux besoins de la démographie médicale future !

Annoncer plus d'installations en bergeracois à l'horizon 2030 est téméraire, puisque toutes les régions de France recrutent. Sans doute faudrait-il avoir le courage de prendre des mesures coercitives, aujourd'hui impopulaires : obligation de s'installer dans les 3 ans après la soutenance de thèse pour éviter les remplaçants « professionnels », limitation des installations en zone surdotée.

« **N'écoutez pas le chant des sirènes de celles et ceux qui nous disent que le Numérus Clausus a été augmenté et que tout sera rose en 2030 !** »



## En attendant, que peut-on faire ?

Il est indispensable et nécessaire de travailler avec les forces en présence. Un dysfonctionnement « chronique » persiste entre la médecine de ville et l'hôpital, en particulier avec le service des Urgences en sous-effectif médical. Ce service est surchargé par le traitement de malades n'étant pas en situation de soins urgents mais non suivis par des médecins traitants. Il faudrait pour cela revaloriser le statut de Praticien Hospitalier (CDI) pour que la rémunération soit suffisamment attractive et afin qu'ils ne choisissent pas de devenir vacataires (CDD) payés à des tarifs indécentes qui pèsent sur les finances de l'hôpital et donc sur nos impôts. Avec cet argent épargné, nous pourrions proposer à des médecins généralistes, contre une rémunération spécifique, d'élargir les plages horaires de permanence des soins dédiés aux urgences ordinaires. Je pense qu'il s'agirait d'un dispositif gagnant/gagnant/gagnant : pour les urgences, les médecins généralistes et... les patients !

## Vous participez à un Comité de Défense du Service Public de Santé et Médico-Social du Bergeracois (CDSPSMS). De quoi s'agit-il ?

Ce comité de défense est une association 1901 dont la finalité est clairement exprimée par son intitulé : il s'agit d'une force d'observation, d'action et de proposition pour la sauvegarde du soin au sens large dans le Bergeracois. Nous sensibilisons et informons les pouvoirs publics et l'opinion (par des communiqués de presse par exemple) en réaction aux fermetures des urgences, sur le financement de la Sécurité Sociale, ou par la participation à des manifestations pour le maintien de l'hôpital de Sainte Foy ou contre la fermeture des urgences et de la maternité de l'hôpital de Sarlat entre autres dernières actions. Notre association, forte d'une quarantaine d'adhérents, se veut fédératrice et transpartisane, « d'intérêt général » donc.

Elle ne demande qu'à se renforcer !

# SITUATION DES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER SAMUEL POZZI : CHRONIQUE D'UN MALAISE ANNONCÉ !

Il existe un manque chronique de médecins urgentistes à l'hôpital de Bergerac. Chacun remarquera le silence assourdissant du président de conseil de surveillance de l'hôpital et par ailleurs maire de Bergerac. À croire que dans ce domaine comme dans d'autres, le quotidien des Bergeracois ne l'intéresse pas. Pourtant, la situation est grave. Les urgences bergeracoises sont très vulnérables. Quand un imprévu survient, c'est la sécurité des patients qui n'est plus assurée. La responsabilité des soignants est engagée !

« Dans l'attente, d'autres choix budgétaires doivent être réalisés localement ! »

C'est ce qui s'est passé dernièrement où, à la suite de l'absence de deux médecins pour raison légitime, un urgentiste a dû assurer seul une garde. Cette situation grave est d'autant plus stressante que d'ordinaire il y a un médecin posté aux urgences et un autre habilité à intervenir au SMUR (Service Mobile Urgence Réanimation) dont les interventions sur le terrain peuvent durer plusieurs heures. Ce médecin a accepté de le faire une nuit mais a légitimement refusé d'assumer une seconde fois cette responsabilité exorbitante. La fermeture des Urgences était inévitable. Face au report d'activité sur les urgences de Périgueux, les professionnels de santé du secteur se sont sentis démunis pour absorber ce surcroît d'activité. Devons-nous préciser que les médecins bergeracois n'étaient pas en arrêt-maladie ?

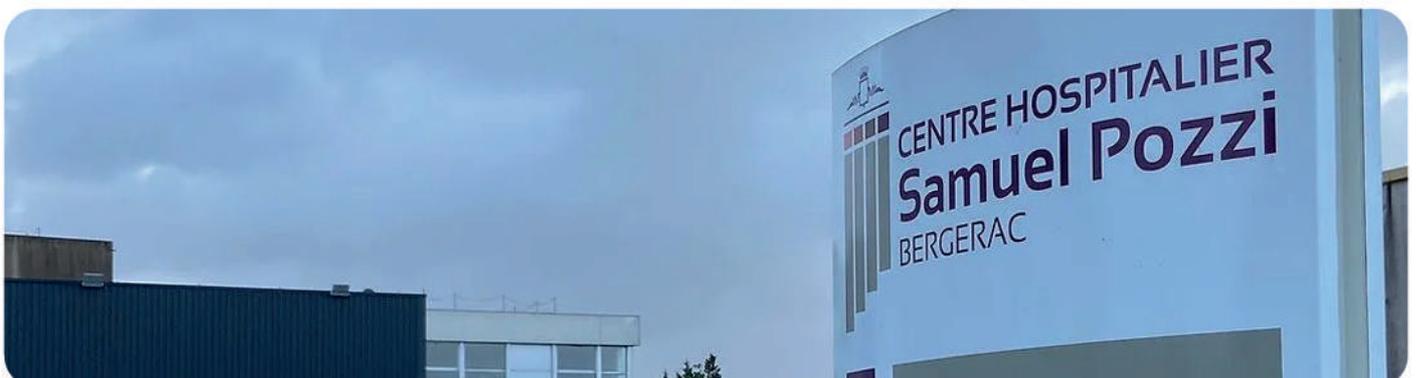
## Que faire pour que cela ne se renouvelle pas ?

Consciente de l'extrême gravité de la situation, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réagi rapidement en budgétisant un poste supplémentaire. Cette réponse était indispensable (considérant les 8 Equivalents Temps Plein de médecins actuellement). Elle est encore insuffisante. Par ailleurs, nous considérons que les déclarations de l'ARS sont aussi irresponsables que provocatrices lorsqu'elles nous invitent à patienter jusqu'en 2030 pour ressentir les effets de l'élargissement du Numérus Clausus (les places supplémentaires au concours de 1ère année).

Nous rappelons que le problème de la conséquence des fermetures financières de centaines de lits dans les Centres Hospitaliers Universitaires demeure. Il n'y a pas non plus assez de lieux de stage pour former les étudiants reçus au concours. Et quelles sont nos garanties pour que « l'afflux » prophétisé de jeunes diplômés arrive jusque dans nos hôpitaux et sans incitations ? Ne faudrait-il pas enfin poser la question du préalable obligatoire de quelques années de remplacement avant l'installation définitive des médecins ?

Dans l'attente, d'autres choix budgétaires doivent être réalisés localement. Il est notamment urgent de se consacrer à l'attractivité des postes de Praticien Hospitalier (titulaires de leur poste et acteurs de la Cité) en revalorisant leurs salaires contre la logique de ces remplaçants « mercenaires » bien mieux payés et n'habitant souvent pas dans le Bergeracois.

*Docteur Thierry LARELLE*



## LES SOLLICITATIONS DES RIVERAINS

### SOLLICITATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DE ROSETTE

Il y a douze ans déjà, nous avons travaillé à la requalification d'un chemin, alors rural, celui de Puypezac. Il n'était pas question alors qu'il devienne autre chose qu'une simple voie résidentielle. Un nouveau lotissement riche de 33 logements supplémentaires sort de terre ces dernières semaines, dans ce quartier dit de Rosette.

Un ensemble de voiries spécifiques desserviront ces nouvelles constructions lesquelles déboucheront pour partie sur le chemin de Puypezac... dimensionné à l'heure actuelle pour le passage d'un seul véhicule à la fois. Manifestement aucune réflexion globale n'a été menée pour anticiper cet afflux de circulation sur ce chemin et aux alentours entre les quartiers de Rosette, Beauplan et du Bout des Vergnes. Alors, avant de se préoccuper de la réfection, problématique d'ailleurs, de la place de la République, la mairie actuelle ferait sans doute mieux de se préoccuper des routes du quartier de Rosette.



### LES CAVES DES RÉSIDENCES DU QUARTIER JEAN MOULIN

Depuis plus de deux ans les résidents du quartier Jean Moulin ne peuvent plus utiliser librement leurs caves. Leur accès n'est possible qu'en prenant rendez-vous avec l'unique concierge d'une cité de 315 logements. Cette mesure avait été prise à la suite d'un incendie, le temps de sécuriser les lieux. Au départ temporaire, cette situation se pérennise de fait depuis deux ans.

Aussi, les locataires excédés ont interpellé Fabien Ruet pour intervenir auprès du maire, car ces immeubles sont la propriété d'Urbalys Habitat, une société d'économie mixte de la ville de Bergerac dont le maire est président.

Intervenant lors du conseil municipal du mois de septembre, Fabien Ruet soulignait la situation ubuesque de locataires payant un loyer qui prévoit la jouissance libre et entière des caves et n'ayant d'aucun autre choix que de prendre un rendez-vous pour le moindre usage de leurs biens. La réponse du maire fut intransigeante (ou « sans appel »: « les locataires n'ont qu'à prendre rendez-vous par téléphone pour avoir accès à leurs caves ! »).

Les loyers des résidences Jean Moulin sont bien acquittés et la jouissance des caves fait partie des prestations incluses. Les comptes de la société Urbalys Habitat montrent une réserve financière certaine. Alors, quel est l'usage de cet argent ? Dans les opérations de prestige, comme la création de la grande cuisine centrale surdimensionnée, ou l'achat par exemple d'un immeuble place Gambetta ou encore d'une partie d'un immeuble place du Marché-Couvert ?

Ces réalisations de prestige se font sur le dos des locataires... La question des caves n'intéresse pas l'actuel maire de Bergerac !



## LES NOUVELLES GALERIES : UNE BOURDE MUNICIPALE

Le sujet de l'aménagement de l'immeuble des nouvelles galeries en centre-ville est digne d'un feuilleton du XIXe siècle. Au début de son mandat, l'actuel maire de Bergerac avait fait de nombreuses promesses quant à la réfection, l'aménagement et la réaffectation de ce bâtiment.

Interviewé par un journaliste du quotidien Sud-Ouest, il annonçait qu'il faudrait six mois pour régler la question et que les Bergeracois découvrirait en 2023, pour la coupe du monde de Rugby, un nouveau bâtiment affecté à de nouveaux usages (Sud-Ouest du 16 octobre 2020). Mal lui en a pris, nous sommes en 2024 et nous découvrons qu'il s'agissait d'une promesse faite à la légère.

Dernier exemple en date révélateur de la gestion catastrophique de ce dossier :

la mairie de Bergerac avait positionné un emplacement réservé afin de préempter le bâtiment pour y créer une nouvelle médiathèque. Or la gestion de la médiathèque étant de la compétence de la communauté d'agglomération, le maire ignorait que cette préemption n'était pas légale.

Tout un chacun pourra apprécier la situation et choisir entre ces qualificatifs pour évaluer les actions de l'équipe municipale actuelle : posture, incompétence ou promesse non tenue ?



## À VENIR !

Le numéro du mois de janvier 2025 de la lettre d'information locale, citoyenne et engagée sera consacré au thème des déplacements à Bergerac.



☎ 06 25 27 32 84

🌐 <https://fabienruet.fr>

📘 bergeraccitoyen

Ce document est préparé par le collectif Bergerac Citoyen. Il est distribué par nos bénévoles. Il est imprimé à Bergerac, dans une démarche éco-responsable.

Ne pas jeter sur la voie publique